Le 19 juin 2023

Province de Québec Ville de Rimouski

Le **LUNDI** dix-neuf juin deux mille vingt-trois, à une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Rimouski, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, à 19 h 31, sont présents :

Mesdames les conseillères Cécilia Michaud, Julie Carré, Mélanie Bernier et Mélanie Beaulieu, messieurs les conseillers Sébastien Bolduc, Rodrigue Joncas, Philippe Cousineau Morin, Jocelyn Pelletier et Dave Dumas formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Guy Caron.

Messieurs Sylvain St-Pierre, directeur du Service des ressources financières et trésorier, Jean-Philip Murray, directeur du Service urbanisme, permis et inspection et Rémi Fiola, directeur du Service génie et environnement et mesdames Pascale Rioux, directrice générale adjointe et Cynthia Lamarre, assistante-greffière, sont également présents.

2023-06-423

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Dumas, appuyé par la conseillère Julie Carré et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que transmis dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DU PROGRAMME QUINQUENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS (PQI) - ANNÉES 2024-2028

Monsieur Rémi Fiola, directeur du Service génie et environnement, présente les projets inscrits au programme quinquennal des dépenses en immobilisations des années 2024 à 2028.

Monsieur Sylvain St-Pierre, directeur du Service des ressources financières et trésorier, présente la section du document relative au financement dudit programme.

2023-06-424

ADOPTION - PROGRAMME QUINQUENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS (PQI) - ANNÉES 2024-2028

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), le conseil d'une municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite prévoir ses dépenses en immobilisations pour les cinq exercices subséquents;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné par le greffier au moins huit jours avant la séance au cours de laquelle le programme doit être adopté;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit programme;

CONSIDÉRANT QUE ledit programme prévoit des dépenses en immobilisations, pour les années 2024 à 2028, d'une valeur totale de 227 700 000 \$ ventilé de la façon suivante :

- 44,8 M\$ en 2024;
- 48,7 M\$ en 2025;
- 49,6 M\$ en 2026;
- 46,1 M\$ en 2027; et
- 38,4 M\$ pour 2028.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jocelyn Pelletier, appuyé par la conseillère Mélanie Bernier et résolu que le conseil :

- adopte le programme des dépenses en immobilisations de la Ville de Rimouski pour les années 2024 à 2028;
- décrète qu'un document explicatif du programme quinquennal sera publié dans le journal Le Laurentien du 28 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire, assisté de fonctionnaires, répond aux questions qui lui sont adressées par certains citoyens.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir traité tous les sujets 20 h 02.	à l'ordre du jour, monsieur le maire lève la séance à
Guy Caron, maire	 Cynthia Lamarre, assistante-greffière